



Formation sur le Droit des Etrangers : « Accès aux soins »

Public :	Professionnels du secteur Santé-social.
Durée :	1 journée de formation.
Nombre :	20 stagiaires maximum.
Lieu :	ALS-Formation 16 rue Pizay 69001 LYON Métro Hôtel de ville
Dates :	le 11 mai 2021
Horaires :	9h-12h /13h-17h

Objectifs :

- ▶ Comprendre comment les personnes étrangères (Extra-Européennes) peuvent entrer sur le territoire Français, séjourner et s'installer (dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 10 septembre 2018).
- ▶ Comprendre dans quelles conditions une personne étrangère et une communautaire peuvent avoir accès aux droits et aux soins en France ;
- ▶ Acquérir les bons réflexes, savoir quelles ressources utiliser et où trouver les informations nécessaires sur les problématiques de santé

Votre contact concernant A.L.S. formation : Geneviève RETORNAZ-PICCHIOTTINO
Tel : 06 12 45 40 80
als.formation@wanadoo.fr www.als-formation.com

Responsable de cette formation : Oumar Diao, Juriste spécialisé en droit des étrangers et Asile.

Présentation :

En 2019, à l'échelle régionale, l'Europe accueille le plus grand nombre de migrants internationaux (82 millions), suivie de l'Amérique du Nord (59 millions), de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale (49 millions).

Au niveau des pays, environ la moitié des migrants internationaux résident dans seulement 10 pays, les États-Unis accueillant le plus grand nombre de migrants internationaux (51 millions), soit environ 19% du total mondial. L'Allemagne et l'Arabie saoudite accueillent les deuxième et troisième plus grand nombre d'immigrés (13 millions chacun), suivis de la Russie (12 millions), du Royaume-Uni (10 millions), des Émirats arabes unis (9 millions), de la France, du Canada et de l'Australie (environ 8 millions chacun) et de l'Italie (6 millions).

La plupart des migrants internationaux se déplacent entre des pays situés dans la même région. La majorité des migrants internationaux en Afrique subsaharienne (89%), en Asie de l'Est et du Sud-Est (83%), en Amérique latine et aux Caraïbes (73%) et en Asie centrale et méridionale (63%) étaient originaires de la région où ils résident. En revanche, la plupart des migrants internationaux qui vivaient en Amérique du Nord (98%), en Océanie (88%), en Afrique du Nord et en Asie occidentale (59%) étaient nés en dehors de leur région de résidence.

Les personnes étrangères qui disposent d'un titre de séjour en France sont affiliées à l'assurance maladie française (la sécurité sociale), soit parce qu'elles travaillent (rattachement sur critère de l'activité professionnelle) soit du fait de leur résidence en France (rattachement sur critère de la résidence stable et régulière).

Si leurs revenus sont inférieurs à un certain plafond elles peuvent comme les Français-e-s bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSC), afin de bénéficier d'une prise en charge de leur frais de santé à 100% du tarif de la sécurité sociale (le régime dit « de base » ne couvrant que 70% de ce tarif).

Pour un plafond de ressources identiques, les personnes étrangères en situation irrégulière relèvent en principe de l'Aide Médicale d'Etat (AME), qui couvre 100% du tarif de la sécurité sociale.

Contexte historique :

- Années 1990, au plus fort de l'épidémie du VIH-sida, intense mobilisation des associations de malades et de défense des personnes étrangères pour éviter les expulsions de malades
- Loi « Debré » de 1997 reconnaît la **protection contre l'expulsion** des personnes étrangères malades
- Loi « Chevènement de 1998 » reconnaît un **droit au séjour** pour les personnes étrangères malades
- Depuis, le droit au séjour pour soins et la protection contre l'éloignement des personnes étrangères gravement malades subit des attaques répétées

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : Sensibiliser et favoriser l'accès aux soins, aux droits sociaux et au droit au séjour des personnes reçues ou accompagnées par vos structures.
- Méthodes : Pédagogie active et pratiques expérientielles proposées tout au long de la formation afin de soutenir et renforcer les connaissances des participants sur la thématique de la santé et des droits sociaux

Intervenant :

Oumar DIAO : Juriste spécialisé en Droit des étrangers et de l'Asile en France, 15 ans d'expérience dans l'accompagnement social et juridique en France et à l'étranger.

Evaluation de la formation :

Un questionnaire vous sera remis en fin de formation.

Coût de la formation: 200€ par stagiaire



Créée en juillet 1985, l'A.L.S a été la troisième association de lutte contre le SIDA créée en France, la première en province.

L'A.L.S – Formation, née de l' A.L.S. organise des congrès, conférences, séminaires animés par des spécialistes des problématiques hépatites, MST et VIH, du counseling, de la santé sexuelle.

Les formations proposées s'adressent tout particulièrement :

- Professionnels de la santé
- Professionnels du secteur social

Les actions de l'A.L.S.-Formation sont reconnues et soutenues par des partenaires institutionnels et privés :

La Direction Générale de la Santé, Division SIDA

▲

La Direction Départementale des affaires Sanitaires et Sociales
D.D.A.S.S.Rhône et Pyrénées Orientales

▲

Les Conseils Généraux de l'Isère et du Rhône

La Métropole de LYON

▲

Les Hospices Civils de Lyon

▲

Le Fond d'Assurance Formation des médecins (AGECOMED) et des pharmaciens titulaires (FIF-PL) et des assistants (FAF-PL)

▲

Les cliniques privées (Tonkin, Pasteur...)

▲

Les Centres Hospitaliers de Annecy, Annemasse, Bourg en Bresse, Bourgoin, Chambéry, Grenoble, Montceau les Mines, Perpignan, Valence et Villefranche

▲

Jeunesse et Sport

